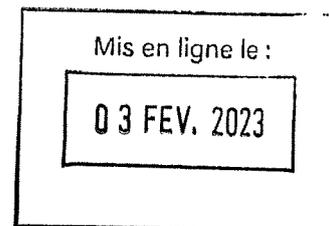


NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE



OBJET : Débat sur les orientations budgétaires 2023

P. J. : - 1 rapport sur les orientations budgétaires
- 1 projet de délibération

Le débat d'orientation budgétaire est un exercice obligatoire prévu à l'article L. 212-1 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie. Il s'appuie sur un rapport et doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Sans aucun caractère décisionnel, il permet à l'assemblée délibérante d'échanger sur les orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Ainsi après un bref rappel du contexte économique et financier local et un exposé de la situation financière de la Ville, seront présentées les orientations du budget pour 2023 ainsi que les perspectives pour la période 2023-2025.

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Alors que les perspectives pour l'année 2022 se présentaient initialement comme celles d'une poursuite de sortie de crise sanitaire, le conflit russo-ukrainien a généré de nouvelles conséquences au plan international. Des tensions inflationnistes sont apparues fin 2021, particulièrement sur les produits énergétiques, les matières premières ainsi que sur certaines denrées alimentaires.

Selon l'analyse de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) dans sa publication de décembre 2022, les conséquences du contexte inflationniste international commencent à produire leurs effets sur le pays.

Au 3^{ème} trimestre 2022, l'indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté de +0,9 %, tiré par le prix de l'énergie (+3,2 %) et de l'alimentation (+2 %). En glissement annuel, l'inflation s'établit à 5,2 % au mois de septembre. D'ailleurs, la balance commerciale se dégrade en raison de la diminution en valeur des exportations et de la hausse sensible en valeur des importations (en raison de l'envolée des prix des hydrocarbures). Les effets de l'inflation pèsent sur les entreprises et sur le pouvoir d'achat des consommateurs.

Concernant le nickel, après avoir atteint des niveaux élevés début 2022, le cours du nickel fléchit de -24 % au 3^{ème} trimestre. Les stocks mondiaux restent faibles compte tenu de la demande post-pandémie. Au plan local, les producteurs métallurgiques ont du mal à atteindre leurs objectifs de production, en raison de différentes contraintes (intempéries, problèmes sociaux, coût de l'énergie).

Dans le secteur du BTP, l'activité se contracte et subit l'envolée des prix des matériaux de construction (+ 7,8 % sur un an pour l'index BT21) qui pèse sur les entreprises. Les difficultés d'approvisionnement persistent, engendrant parfois des risques de pénuries.

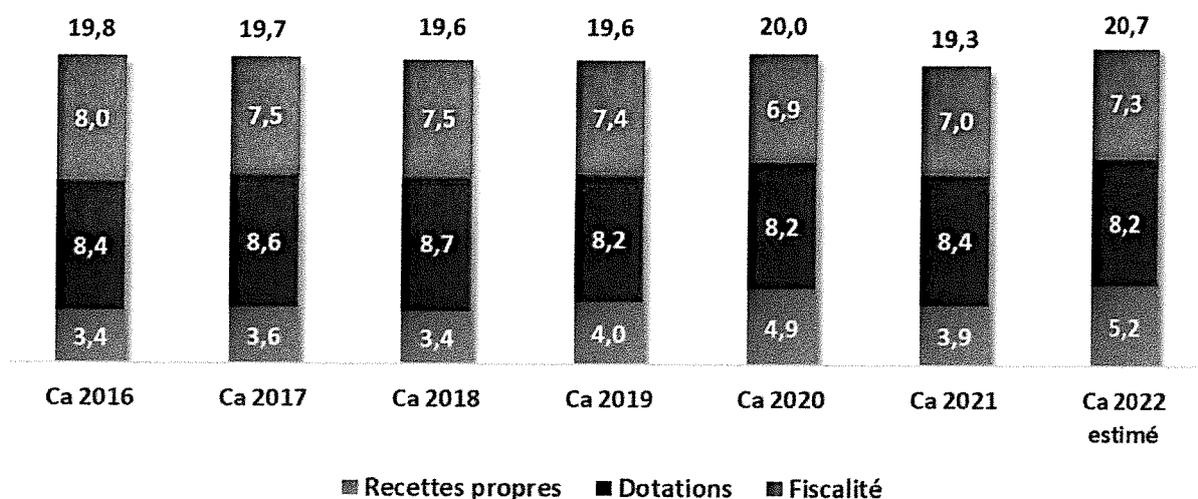
Enfin, l'activité touristique reprend mais reste timide sur le segment international. Le trafic aérien interne a retrouvé un niveau proche de celui d'avant la pandémie. Les perspectives sont bonnes : avec la reprise des croisières, 62 % des entreprises du secteur prévoient une hausse de leur activité au prochain trimestre ainsi qu'une hausse de leurs effectifs.

On observe une meilleure résilience de l'économie du pays depuis la fin de l'année 2021, grâce notamment aux nombreuses mesures d'aide et de soutien déployées par l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire. En revanche, dans une situation de déficit persistant des comptes sociaux, le niveau d'endettement de la Nouvelle-Calédonie s'est aggravé avec un recours massif à l'emprunt pour faire face à ses engagements.

II. LA SITUATION DE LA VILLE TOUJOURS PRESERVEE

1. Une épargne qui se rétablit

Evolution des recettes de fonctionnement (en MF)



Les recettes de fonctionnement enregistrent un rebond en 2022. Il provient principalement des recettes propres (+1,3 milliard) et de la fiscalité (+346 millions) tandis que les dotations apparaissent en léger recul par rapport à 2021 (-227 millions).

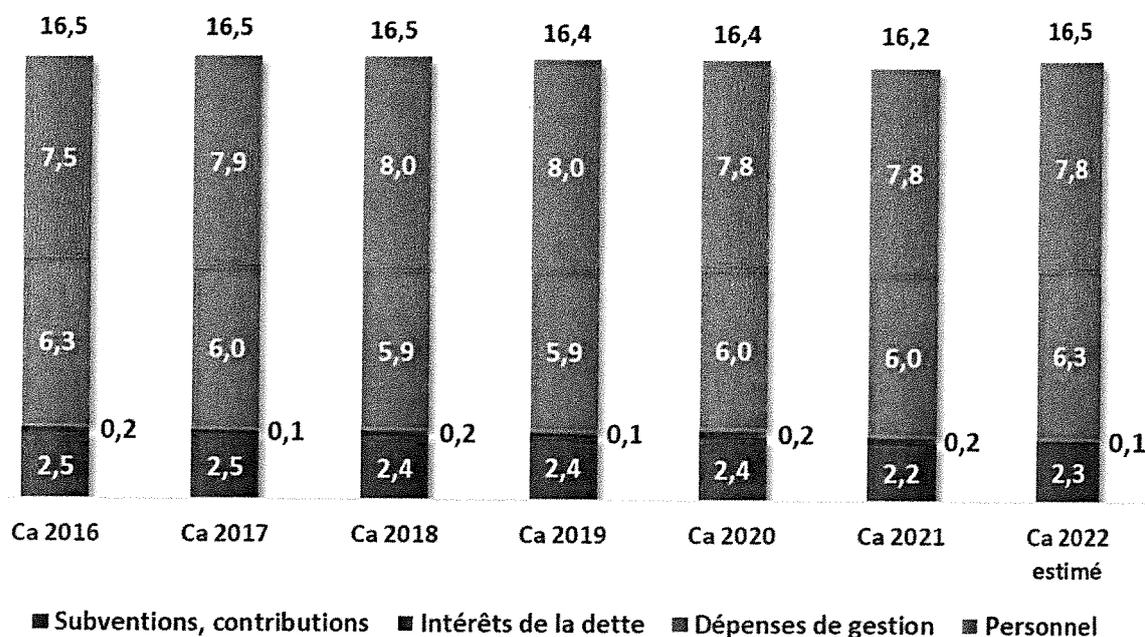
Les recettes propres ont évolué de +1,3 milliard de francs CFP à la faveur principalement d'une régularisation des redevances d'occupation du domaine public dues sur les infrastructures et réseaux de télécommunications (+235 millions de francs CFP), des redevances d'eau (+214 millions de francs CFP), du reclassement des droits de stationnement (+72 millions de francs CFP) et des produits exceptionnels de cession d'immobilisations (+ 962 millions de francs CFP). En revanche, le produit de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères baisse de 164 millions de francs CFP.

En matière de fiscalité, le produit des impôts et taxes augmente de 346 millions de francs CFP, tiré par les centimes additionnels (+333 millions de francs CFP) et par les autres recettes fiscales (+13 millions de francs CFP).

S'agissant des dotations, la baisse de 227 millions de francs CFP enregistrée par rapport à 2021 provient d'une moins-value de 110 millions de francs CFP du Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP) dont l'assiette de répartition a baissé, de la non reconduction du produit de 147 millions de francs CFP perçu suite au contentieux engagé par les communes sur le FIP, atténuée par une plus-value de 30 millions de francs CFP constatée sur la dotation globale de fonctionnement.

En contrepartie, la Ville maintient sa stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement dont l'enjeu est de préserver l'épargne nécessaire au financement du programme d'investissement. On note cependant une légère hausse des dépenses en 2022.

Evolution des dépenses de fonctionnement (en MF)



Dépenses à fort enjeu, les charges de personnel sont contenues depuis 2018, malgré l'intégration de l'effet Glissement-Vieillesse-Technicité ainsi que les réformes actées par le gouvernement (nouveau statut des agents contractuels de droit public, relèvement des taux de contribution employeur et taux de cotisation salariale à la caisse locale de retraite).

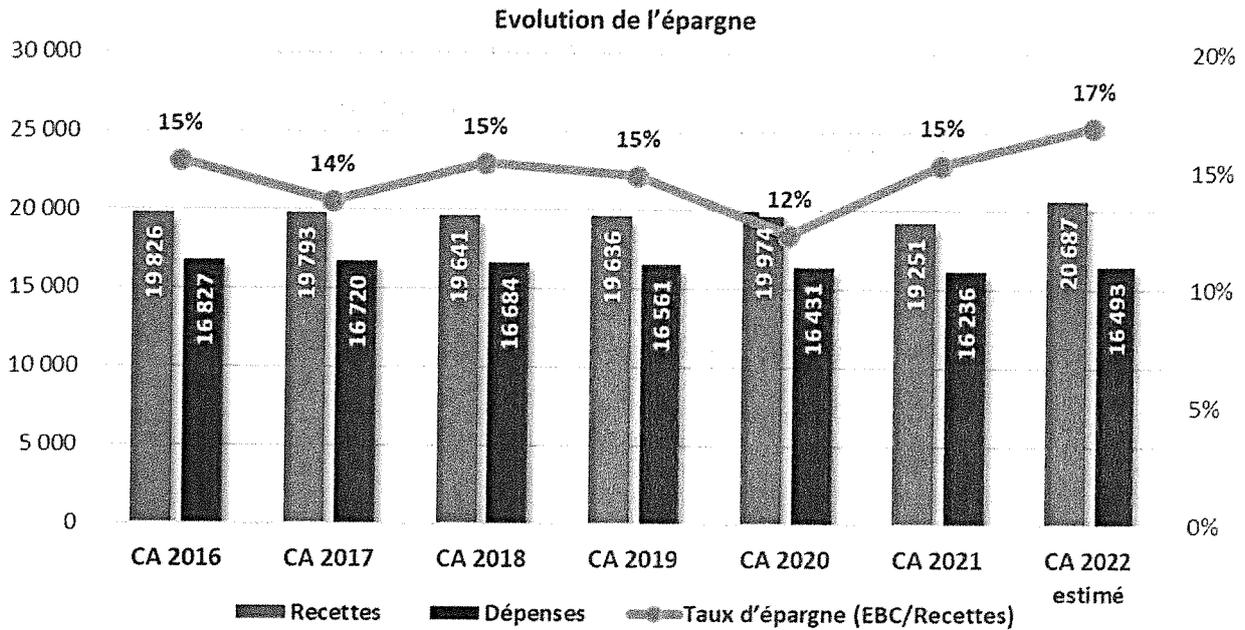
S'agissant des dépenses de gestion, elles ont progressé de 5 % en 2022 du fait de dégrèvements comptabilisés sur l'exercice 2022 à hauteur de 343 millions de francs CFP. Déduction faite de ces charges exceptionnelles, les dépenses de gestion sont stables par rapport à 2021.

Enfin, en matière de subventions, des réévaluations à la hausse ont été opérées sur celle versée au centre communal d'action sociale (30 millions de francs CFP) ainsi qu'aux centres de loisirs impactés par la crise COVID en 2021 (23 millions de francs CFP) et au secteur scolaire (25 millions de francs CFP).

Par ailleurs, les contributions aux syndicats intercommunaux ont évolué de +44 millions de francs CFP pour le syndicat mixte des transports urbains (SMTU) tandis que celle du syndicat intercommunal du grand Nouméa (SIGN) a diminué de -24 millions de francs CFP. Quant à l'aquarium des lagons, il a bénéficié d'une contribution complémentaire de 14 millions de francs CFP, à titre d'avance de trésorerie.

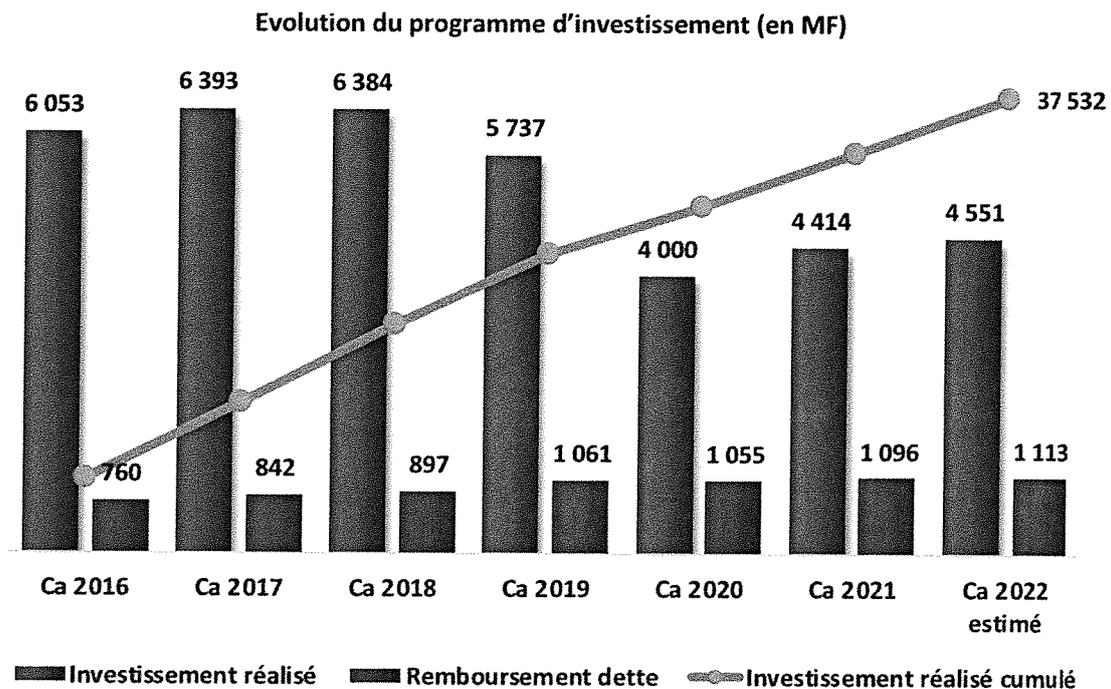
Ces variations de recettes et de dépenses conduisent par contraction à la détermination de l'épargne.

Dans un contexte impacté par la dégradation des finances publiques et par la crise COVID, l'épargne brute (hors charges et produits exceptionnels) enregistre un rebond en 2022 grâce à l'évolution des recettes et à la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Le niveau d'épargne dégagé devrait s'établir à 16,6 %, soit un niveau d'épargne supérieur au plancher de 15 % des recettes recommandé par les organismes financiers. Il permet de contribuer aisément à l'autofinancement du programme d'investissement et le remboursement de la dette.



2. Un programme d'investissement qui repart

Après la baisse des dotations du FIP en 2019 et la crise COVID en 2020 et 2021, lesquelles ont fortement impacté la réalisation du programme d'investissement (4 milliards de francs CFP contre plus de 6 milliards auparavant), on constate un redémarrage des dépenses d'investissement à partir de 2021.



Depuis 2016, la Ville a investi en cumulé plus de 37,5 milliards de francs CFP, soit une moyenne de 5 milliards de francs CFP par an, pour son développement, l'amélioration du cadre de vie des administrés et le soutien à l'économie locale.

Au cours de cette période, le financement des investissements s'est opéré par l'épargne nette, par des subventions d'investissement et par l'emprunt, lesquels représentent en moyenne sur la période 2016-2022, respectivement 47 %, 17 % et 36 % de l'investissement réalisé.

Evolution du financement des programmes d'investissement (en MF)

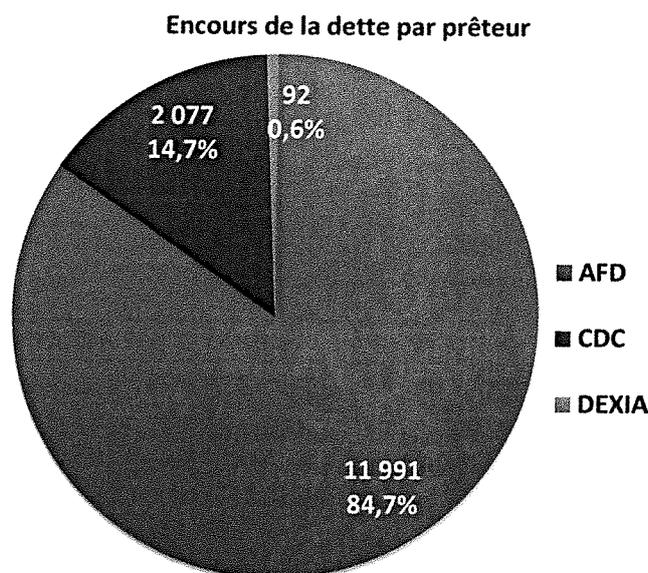
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total 2016-2022
Investissement réalisé	6 053	6 393	6 384	5 737	4 000	4 414	4 551	37 532
Epargne nette	79%	41%	33%	41%	60%	46%	51%	47%
Subventions	21%	18%	9%	19%	13%	30%	16%	17%
Emprunt	0%	41%	58%	40%	27%	24%	33%	36%

3. Un endettement toujours modéré et une solvabilité assurée

Fin 2022, l'encours de la dette s'élève à 14 milliards de francs CFP et le taux d'endettement de la Ville s'établit à 68 % des recettes (contre 69 % en 2021), bien en-deçà de la limite maximale de 150 % préconisée par les bailleurs de fonds.

La capacité de désendettement, en dessous des 7 années d'épargne nécessaire, reste satisfaisante avec 4,1 années contre 4,6 années fin 2021, pour garantir le remboursement intégral du stock de la dette en y consacrant toute l'épargne disponible.

La Ville conserve donc ses marges de manœuvre pour recourir à l'emprunt avec un endettement modéré et une solvabilité assurée.



A la clôture de l'exercice 2022, l'encours de la dette communale se répartit comme suit :

- Agence Française de Développement : 84,7 %,
- Caisse des Dépôts et Consignations : 14,7 %,
- DEXIA : 0,6 %,

Le profil d'extinction du stock de dette porte le terme à 2042.

Enfin, la structure de la dette communale est composée à :

- 85 % de prêts à taux fixe
- 15 % de prêts à taux indexés sur des livrets d'épargne (Livret A ou Livret d'Epargne Populaire).

STRUCTURE DE LA DETTE AU 31/12/2022

CATÉGORIE	TAUX MOYEN	ENCOURS	%	ANNUITÉ RA INCLUS	%	AMORT. HORS RA	%	INTÉRÊT	%	ICNE	%	DURÉE RÉG. MOYENNE
TYPE DE TAUX												
Fixe	1,09	12 083 160 902	85,33	994 029 574	78,54	875 565 378	78,70	118 464 196	77,34	34 599 014	57,31	14 ans 02 mois
Indexé	1,50	2 076 989 081	14,67	271 646 278	21,46	236 937 382	21,30	34 708 896	22,66	25 767 759	42,69	07 ans 11 mois
LIVRET A	1,50	1 927 111 518	13,61	248 931 409	19,67	216 773 140	19,49	32 158 270	20,99	23 028 331	38,15	08 ans 01 mois
LEP	1,50	149 877 563	1,06	22 714 869	1,79	20 164 242	1,81	2 550 626	1,67	2 739 428	4,54	06 ans 01 mois
Structuré	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
TRANCHE DE TAUX												
4% < taux	4,61	92 492 317	0,65	115 509 152	9,13	106 624 357	9,58	8 884 795	5,80	1 073 406,92	1,78	00 ans 09 mois
3% < tx <= 4%	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
2% < tx <= 3%	2,57	1 394 051 016	9,84	157 779 218	12,47	140 383 636	12,62	17 395 582	11,36	6 834 983	11,32	13 ans 00 mois
1% < tx <= 2%	1,72	6 152 301 187	43,45	589 862 290	46,60	482 174 810	43,34	107 687 480	70,30	45 523 786	75,41	11 ans 06 mois
0% < tx <= 1%	0,58	4 085 878 920	28,85	226 899 066	17,93	207 693 831	18,67	19 205 235	12,54	6 934 597	11,49	15 ans 11 mois
taux <= 0%	0,00	2 435 426 543	17,20	175 626 126	13,88	175 626 126	15,79	0	0,00	0	0,00	13 ans 11 mois
PERIODICITÉ												
Mensuelle	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
Trimestrielle	2,36	556 899 822	3,93	155 620 764	12,30	140 383 636	12,62	15 237 128	9,95	1 121 426	1,86	03 ans 08 mois
Semestrielle	0,98	11 433 768 763	80,75	741 843 887	58,61	647 093 808	58,17	94 750 079	61,86	32 404 181	53,68	14 ans 10 mois
Annuelle	1,73	2 169 481 399	15,32	368 211 202	29,09	325 025 316	29,22	43 185 885	28,19	26 841 166	44,46	07 ans 07 mois
PRÊTEUR												
Tous	1,15	14 160 149 983	100,00	1 265 675 852	100,00	1 112 502 760	100,00	153 173 092	100,00	60 366 773	100,00	13 ans 03 mois
AFD	1,04	11 990 668 585	84,68	897 464 650	70,91	787 477 444	70,78	109 987 206	71,81	33 525 607	55,54	14 ans 03 mois
CDC	1,50	2 076 989 081	14,67	271 646 278	21,46	236 937 382	21,30	34 708 896	22,66	25 767 759	42,69	07 ans 11 mois
DEXIA	4,63	92 492 317	0,65	96 564 924	7,63	88 087 934	7,92	8 476 989	5,53	1 073 407	1,78	00 ans 09 mois
DEVISE												
euro	1,15	14 160 149 983	100,00	1 265 675 852	100,00	1 112 502 760	100,00	153 173 092	100,00	60 366 773	100,00	13 ans 03 mois
XPF	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
TOTAL	1,15	14 160 149 983		1 265 675 852		1 112 502 760		153 173 092		60 366 773		13 ans 03 mois

III. LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2023

Conformément à la trajectoire présentée sur les perspectives 2023-2025, la Ville proposera pour 2023 un plan d'investissement raisonnable et soutenable financièrement, pour poursuivre l'amélioration du cadre de vie des Nouméens et pour maintenir la qualité du service public. L'ensemble des principaux projets est présenté ci-après sur la base des grandes ambitions de la mandature.

➤ Une ville plus sûre

En 2023, il est prévu de livrer le nouvel hôtel de police, après réhabilitation des anciens locaux de l'Etat-Major des Forces Armées de Nouvelle-Calédonie (FANC), qui sont plus adaptés en termes de configuration, d'espaces et de situation géographique. Démarré en 2022, le projet est estimé à 490 millions de francs CFP dont les crédits de paiement s'étalent sur 2022 et 2023.

Dans le cadre de l'aménagement du terrain de la polyclinique de l'Anse Vata, de nouvelles caméras seront installées pour compléter le maillage de vidéo protection dans le secteur. De plus, le remplacement des anciennes caméras sera également prévu pour un budget global de 12 millions de francs CFP.

Pour la réalisation de ces projets, la province Sud apporte son concours : à hauteur de 50 millions de francs CFP pour l'hôtel de police et de 12 millions de francs CFP au titre de la vidéo protection.

Des moyens d'intervention supplémentaires seront octroyés aux policiers et aux pompiers, dont 20,8 millions de francs CFP au titre des véhicules d'intervention, avec une participation de la province Sud de 18 millions de francs CFP pour l'équipement.

En matière de gestion du risque requin, le projet de mise en place d'un dispositif anti-requins à la Baie des Citrons a été relancé en raison d'offres non conformes et non satisfaisantes au plan technique. La dotation globale s'élève à 150 millions de francs CFP avec une participation de l'Etat à hauteur de 61 millions de francs CFP.

Enfin, une étude globale, pour un coût de 3 millions de francs CFP, sera menée pour procéder à une réhabilitation complète du centre de secours Lucien PARENT.

➤ Une ville harmonieuse et écoresponsable

Sont regroupées ci-après les opérations proposées en matière de circulation piétons et véhicules, de travaux d'eau et d'assainissement, d'aménagements urbains et d'éclairage public qui sont nécessaires à la modernisation de la Ville. Pour 2023, les crédits proposés s'élèveront à près de 3,8 milliards de francs CFP, dont principalement :

- la poursuite de la requalification de la route de l'Anse-Vata avec les travaux de VRD et d'eaux usées, à hauteur de 497 millions de francs CFP de crédits de paiement pour 2023,
 - Financement 2023 au titre du contrat d'agglomération :
 - part Etat : 81 M
 - part province Sud : 36 M
- la poursuite du chantier de réaménagement de la promenade Roger Laroque (baie de l'Anse-Vata) qui consiste à conforter le trait de côte et à réaménager cette zone balnéaire pour un meilleur partage de l'espace public entre les différents usages (balnéaires, modes actifs, promenade, sportif et loisirs nautiques). Le coût des travaux est estimé à 2,4 milliards de francs CFP, dont 906 millions de francs CFP de crédits de paiement pour 2023,
 - Financement 2023 au titre du contrat d'agglomération :
 - part Etat : 340 M
 - part province Sud : 140 M
- le programme annuel de réfection des chaussées et de signalisation proposé à hauteur de 728 millions de francs CFP pour l'amélioration du réseau routier, dégradé par les conditions climatiques, pour plus de sécurité et de confort des usagers,
- la dernière phase de la requalification de la route du Port Despointes avec 50 millions de francs CFP de crédits de paiement pour 2023 pour démarrer ce chantier,
- la poursuite du programme de réfection des trottoirs du centre-ville et dans les quartiers (notamment au Trianon de part et d'autre de la route de l'Anse Vata, dans les rues du 5 Mai et Dalmayrac et sur l'Avenue de la Victoire-Henri Lafleur), 240 millions de francs CFP de crédits de paiement y seront consacrés en 2023,
 - Financement 2023 au titre du contrat d'agglomération :
 - part Etat : 63 M
 - part province Sud : 28 M

- la poursuite du renouvellement progressif de l'éclairage public par la technologie LED moins énergivore pour un montant de 291 millions de francs CFP,
- la poursuite de la requalification des rues Porcheron, Lescour et Guégan au quartier Latin pour la réfection des réseaux d'assainissement du secteur avec 165 millions de francs CFP de crédits de paiement pour 2023,
- la poursuite du busage du linéaire de caniveaux à la Rivière Salée pour 25 millions de francs CFP de crédits de paiement,
- la réalisation d'une nouvelle piste cyclable reliant le rond-point de l'Eau Vive et le quartier Latin le long de l'arroyo, en parallèle à la route du Port Despointes. Lauréate d'un appel à projets du ministère de la transition écologique, la Ville bénéficie pour ce projet d'un financement de l'Etat à hauteur de 60 %. Des crédits de paiement de 60 millions de francs CFP seront proposés en 2023 pour démarrer ce chantier évalué à 700 millions de francs CFP qui intègre également le volet assainissement,
- la poursuite de la requalification de l'avenue de la Victoire-Henri Lafleur et des deux derniers îlots de stationnement avec la reprise des bordures et trottoirs et la végétalisation des placettes pour un coût évalué à 70 millions de francs CFP,
- le réaménagement de la place Bir Hakeim pour un coût des travaux estimé à 100 millions de francs CFP dont 20 millions de francs CFP de crédits de paiement prévus en 2023,
- la réfection du parc de jeux Georges Guerlain au Ouen Toro pour 65 millions de francs CFP,
- la poursuite du programme d'amélioration du confort thermique des salles de classe à hauteur de 22 millions de francs CFP qui est financé au titre du contrat d'agglomération,
- la poursuite du programme d'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments scolaires pour équiper les salles de classe en climatisation avec des crédits de paiement de 65 millions de francs CFP et le concours de la province Sud.

➤ **Une ville pour tous**

Avec une enveloppe de crédits de 284 millions de francs CFP, il s'agira d'équiper, de maintenir et de rénover le patrimoine scolaire communal afin d'offrir aux enfants et aux enseignants des conditions d'accueil et d'apprentissage convenables.

➤ **Une ville culturelle**

L'opération principale de cette ambition porte sur la réhabilitation du bâtiment historique de la France Australe qui accueillera la direction de la culture, du patrimoine et du rayonnement. Evalués à 320 millions de francs CFP dont 168 millions de francs CFP de CP 2023, les travaux actuellement en cours devraient s'achever au premier trimestre 2024. Dans le cadre de sa politique de conservation du patrimoine et en raison du classement d'une partie du bâtiment au titre des monuments historiques, la province Sud a octroyé une subvention de 27 millions de francs CFP pour ce projet.

Par ailleurs, le projet d'aménagement d'un espace de loisirs et de mémoire sur le site de l'ancienne polyclinique sera lancé. S'inscrivant dans le projet global d'aménagement de l'Anse Vata, la requalification du site prévoit la conservation d'anciens bâtiments construits par les Américains, l'installation de jeux pour enfants, d'un skate-park, d'agrès de work out, d'un terrain de pétanque et de farés. Estimés à 200 millions de francs CFP dont 30 millions de francs de CP 2023, les travaux s'étaleront sur deux exercices budgétaires.

Dans le programme des animations, il est notamment proposé une nouvelle course des « déjantés » à la place de la régates des touques ainsi qu'un concours d'éloquence à la maison de la parole.

➤ **Une ville sportive**

Une enveloppe de crédits de 277,5 millions de francs CFP est destinée à maintenir les installations sportives municipales en bonne condition opérationnelle et à les améliorer. Il s'agira notamment de poursuivre la réhabilitation et la modernisation du complexe sportif de la Jeune Scène, pour un montant de travaux évalués à 162 millions de francs CFP dont 112 millions de francs CFP de CP 2023, avec le concours de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 42 millions de francs CFP et de la Nouvelle-Calédonie au travers du FIP équipement à hauteur de 4,6 millions de francs CFP.

Sport Action est également dans les « starting-blocks » pour honorer le label « Terre des Jeux » obtenu par la Ville en 2022. Le renforcement de l'accessibilité aux activités sportives, au plus proche de la jeunesse, et la préparation du déplacement d'une délégation de jeunes fidèles du programme sportif municipal, aux Jeux Olympiques de Paris en 2024.

➤ **Une mairie proche de ses habitants**

L'enveloppe consacrée aux opérations de démocratie participative à hauteur de 80 millions de francs CFP est maintenue. Elle permettra aux conseillers de secteur de proposer la réalisation de projets de proximité structurants dans les quartiers pour l'amélioration du quotidien des habitants.

Sera lancé le chantier de réalisation du pôle jeunesse, dans l'actuel hôtel de police, qui regroupera toutes les activités et animations socioculturelles et éducatives à destination des jeunes de 12 à 26 ans. Le coût du projet est évalué à 380 millions de francs CFP dont 11 millions de francs CFP de CP proposés en 2023.

Parmi les offres d'animation, il sera notamment proposé une nouvelle diffusion culturelle au cœur des quartiers, du cinéma et des spectacles hors les murs à Nouville, à Normandie, à Kaméré et à Sainte-Marie ainsi que les villages d'animations de proximité.

Par ailleurs, il est proposé de réaliser des travaux d'extension du cimetière du 5^{ème} Km pour augmenter la capacité totale des concessions funéraires, pour un coût évalué à 36 millions de francs CFP, ainsi que des travaux d'amélioration du centre funéraire municipal estimés à 26 millions de francs CFP.

IV. CONCLUSION

Forte d'une situation financière saine grâce aux efforts de gestion engagés depuis la précédente mandature, la Ville a su résister à la crise sanitaire avec une capacité d'épargne qui lui a permis d'assurer le remboursement de sa dette et de continuer à investir pour les Nouméens et pour la relance économique du pays.

Cependant, la Ville s'exposera en 2023 aux difficultés des finances publiques calédoniennes, aux effets de l'inflation et à la remontée des taux d'intérêt. C'est pourquoi elle s'attachera à poursuivre sa politique prudentielle en matière de gestion pour maintenir une capacité d'investissement soutenable à hauteur de 5 milliards de francs CFP en moyenne par an sans dégrader sa situation financière.

Nouméa, le 27 janvier 2023

Le Maire,


Sonia LAGARDE



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conformément à la réglementation, ce rapport doit permettre aux conseillers d'être informés sur la situation financière de la collectivité dans un contexte économique local qui influe sur les projets de la mandature. Il doit permettre la tenue d'un débat au sein du conseil municipal pour discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités politiques pour les années à venir.

I. LES PERSPECTIVES 2023-2025

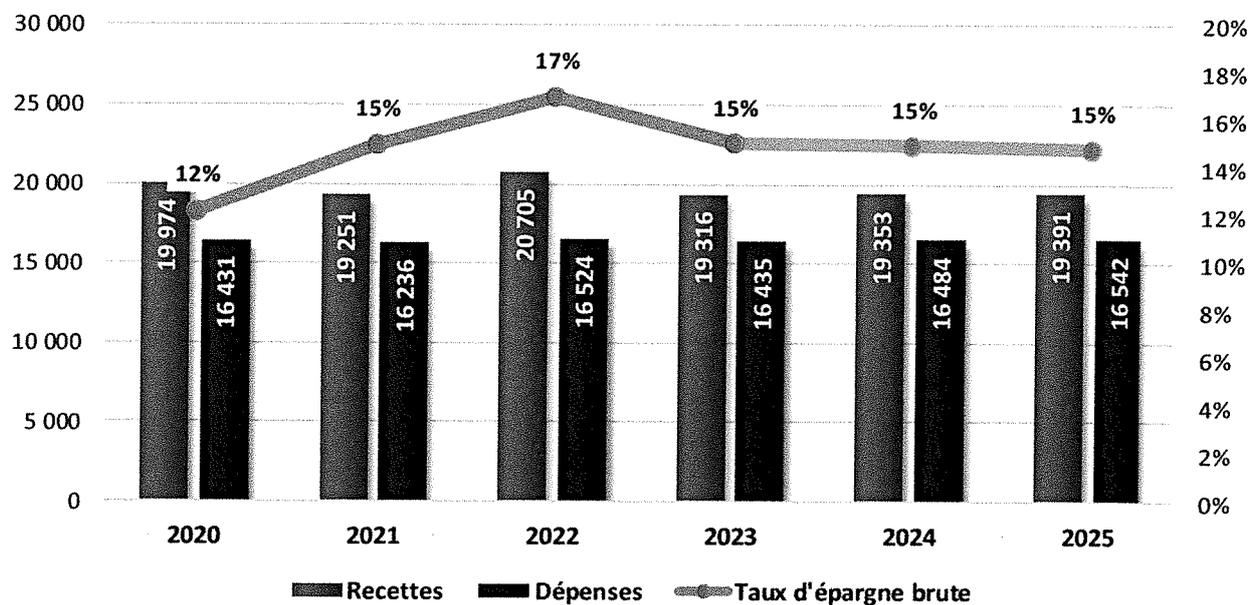
Il s'agit d'entrevoir la situation de la Ville à l'horizon 2025 et ses marges de manœuvre pour continuer à investir en préservant sa situation financière avec une épargne satisfaisante et un endettement maîtrisé qui garantissent sa solvabilité.

Les hypothèses retenues pour cette prospective sur la période 2023-2025 sont les suivantes :

- reconduction des recettes de fonctionnement,
- stabilisation des charges de personnel,
- baisse des dépenses de gestion avec maintien du service public,
- rationalisation des subventions,
- investissement à un niveau soutenable de 5 milliards de francs CFP en moyenne.

1. L'évolution de l'épargne

	2023	2024	%	2025	%
Recettes de fonctionnement	19 316	19 353	0,2%	19 391	0,2%
Fiscalité	7 100	7 121	0,3%	7 143	0,3%
Dotations	8 170	8 170	0%	8 170	0%
Recettes propres	4 046	4 062	0,4%	4 078	0,4%
Dépenses de fonctionnement	16 435	16 484	0,3%	16 542	0,4%
Personnel (y compris refacturation)	7 962	8 066	1,3%	8 171	1,3%
Dépenses de gestion	6 095	6 034	-1,0%	5 975	-1,0%
Subventions, contributions	2 188	2 188	0%	2 188	0%
Intérêts de la dette	190	196	3,2%	208	6,1%
Epargne brute	2 881	2 869		2 849	



Sans perspectives à moyen terme, il s'agira de reconduire les recettes de 2023 à 2025. Néanmoins, elles seront soumises aux variations potentielles du FIP et de la fiscalité en fonction de l'évolution des finances publiques calédoniennes.

En matière de fiscalité, les taux demeurent inchangés à savoir :

Taux des centimes additionnels		Taxe sur l'électricité	Taxe sur les jeux
Contribution des patentes	60 %		
Droits de licence	60 %		
Contribution foncière	60 %	9 %	10 %
IRVM	25 %		
Droits d'enregistrement	30 %		

Face à ces perspectives de recettes prudentes, il est impératif de poursuivre les efforts de gestion engagés depuis la précédente mandature, sur l'optimisation des dépenses de gestion sans altération du service public, la rationalisation des subventions et la maîtrise des charges de personnel.

Ces objectifs permettront de stabiliser l'épargne à 15 %, de proposer un programme d'investissement soutenable financièrement avec un recours à l'emprunt sans dégradation des ratios financiers.

2. L'évolution des programmes d'investissement et leur financement

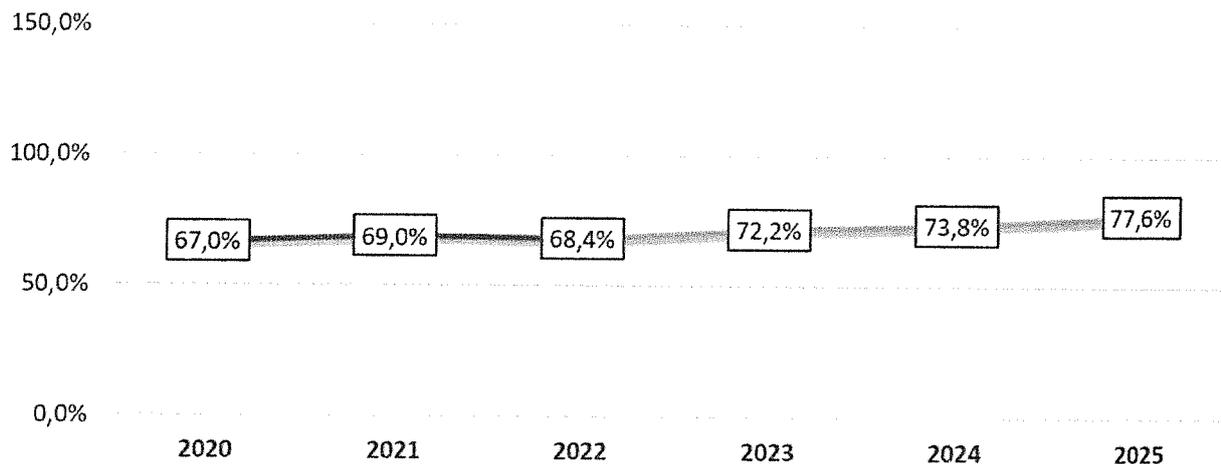
	2023	2024	2025
Programme d'investissement (hors dette)	6 000	4 500	4 500
Epargne nette	1 674	1 704	1 599
Subventions	1 084	900	900
Emprunt	1 000	1 500	2 000

Sur la période, la Ville continuera à investir à hauteur d'environ 5 milliards de francs CFP en moyenne annuelle, pour développer et améliorer le cadre de vie des Nouméens. Cet effort d'équipement permettra également de contribuer à maintenir l'investissement public pour soutenir les entreprises calédoniennes en quête de nouvelles perspectives de relance après la crise COVID.

Ces investissements continueront d'être financés essentiellement par des ressources non coûteuses constituées de l'épargne et des subventions d'équipement à 52 % en moyenne et par un recours à l'emprunt limité à 30 %.

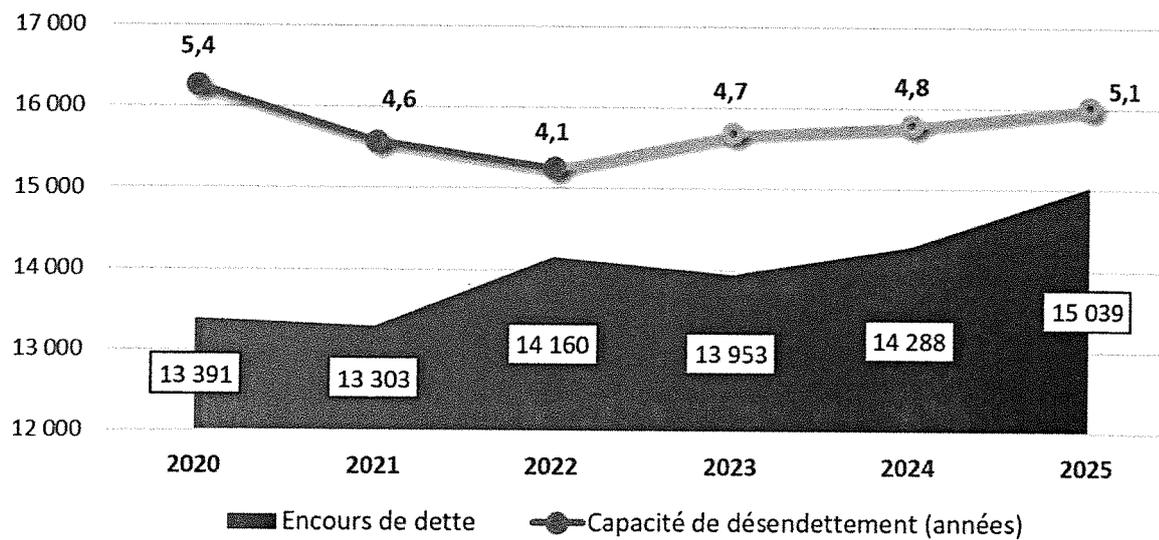
Le plan de mobilisation d'emprunts à venir serait de 4,5 milliards de francs CFP, ce qui porterait l'encours de la dette communale à 15 milliards de francs CFP (contre 14,2 milliards de francs CFP fin 2022). Le poids de la dette reste soutenable pour la collectivité avec un taux d'endettement qui s'établirait à 77,6 % fin 2025. Ce ratio reste convenable au regard du niveau d'endettement maximal recommandé par les établissements bancaires de 150 %.

Evolution du taux d'endettement



Les marges de manœuvre sont conservées en matière d'emprunt : l'endettement reste maîtrisé et la capacité de désendettement se situe en dessous des normes bancaires (< 7 ans) sur la période.

Evolution de la capacité de désendettement



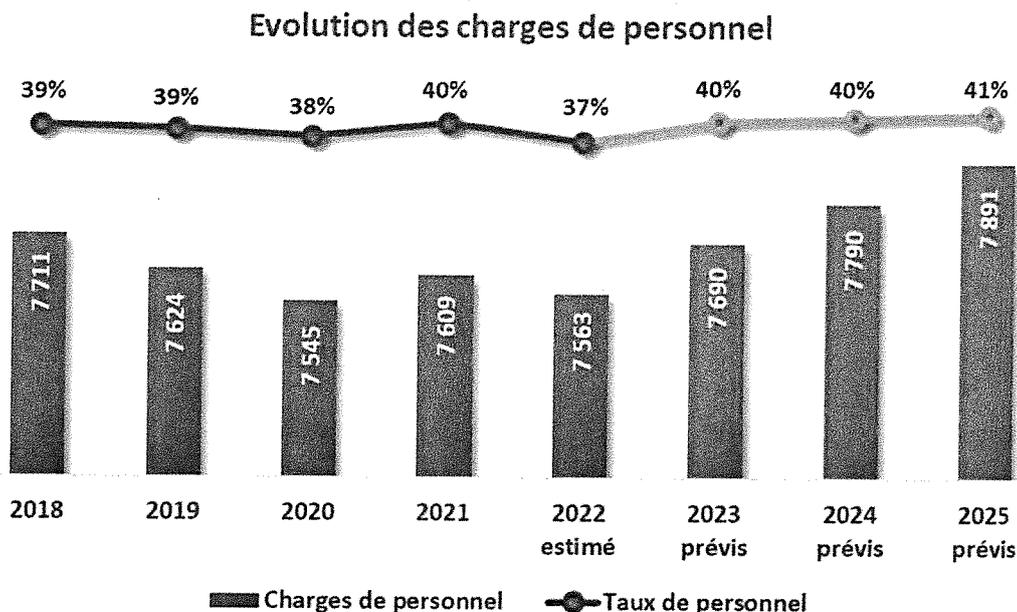
II. LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS DE LA VILLE

Ils sont formalisés en autorisations de programme (AP) et en autorisations d'engagement (AE). Pour mémoire, les AP et les AE définissent le montant maximum prévisionnel des engagements juridiques de la collectivité. Elles comprennent des crédits de paiement (CP) qui représentent le montant prévisionnel maximum à budgéter chaque année.

Fin 2022, 48 AP et 2 AE votées étaient en cours d'exécution, représentant un montant global de dépenses de 36,6 milliards de francs CFP dont l'exécution prévisionnelle par secteur se répartit en CP selon l'échéancier suivant :

LIBELLES	MONTANTS VOTES	CREDITS DE PAIEMENT				RESTE A FINANCER
		CONSOMMES	CP 2023	CP 2024	CP 2025	
BATIMENTS & TERRAINS COMMUNAUX	1 487 234 748	670 060 600	436 495 528	243 000 000	21 000 000	116 678 620
MATERIELS DE TRANSPORTS & ENGINS	1 049 300 000	513 375 344	110 000 000	110 000 000	110 000 000	205 924 656
INFORMATISATION DES SERVICES	491 643 394	323 981 517	0	0	0	167 661 877
EQUIPEMENTS DE SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	725 884 866	283 661 671	332 000 000	65 100 000	0	45 123 195
EQUIPEMENTS SCOLAIRES	2 128 469 440	1 488 798 397	305 447 210	0	0	334 223 833
EQUIPEMENTS CULTURELS	499 275 371	347 143 829	77 000 000	70 000 000	0	5 131 542
EQUIPEMENTS SPORTIFS	2 095 881 592	1 669 117 667	237 400 000	0	0	189 363 925
EQUIPEMENTS DE PROXIMITE	1 127 757 838	496 568 966	250 000 000	180 000 000	98 600 000	102 588 872
PROGRAMME EAU & ASSAINISSEMENT	7 818 321 471	5 346 555 556	602 423 834	355 932 178	8 000 000	1 505 409 903
PROPRETE URBAINE	160 000 000	79 333 891	31 750 000	31 750 000	0	17 166 109
AMENAGEMENTS DE VOIRIES	6 646 081 422	3 478 539 386	1 643 820 783	807 168 436	0	716 552 817
DEPLACEMENTS ALTERNATIFS	4 169 613 226	2 826 212 458	385 000 000	735 000 000	217 000 000	6 400 768
PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC	1 755 715 923	1 089 679 319	283 500 000	185 000 000	184 936 050	12 600 554
AMENAGEMENTS URBAINS	2 598 821 806	2 252 965 573	20 000 000	0	0	325 856 233
ESPACES VERTS ET PUBLICS	3 810 819 839	1 572 068 323	1 314 273 472	822 933 628	20 000 000	81 544 416
TOTAL AP	36 564 820 936	22 438 062 497	6 029 110 827	3 605 884 242	659 536 050	3 832 227 320
INFORMATISATION DES SERVICES	6 000 000	0	4 000 000	2 000 000	0	0
SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	38 255 193	2 379 199	12 693 318	11 193 318	11 193 318	796 040
TOTAL AE	44 255 193	2 379 199	16 693 318	13 193 318	11 193 318	796 040

III. LES DEPENSES DE PERSONNEL



Hors refacturation des frais de personnel aux budgets annexes, les charges de personnel ont été contenues depuis 2017 avec une moyenne annuelle de 7,6 milliards de francs CFP de 2018 à 2022.

La maîtrise de ce poste de dépenses à fort enjeu reste essentielle pour préserver l'épargne et maintenir la capacité d'autofinancement de la Ville. Ainsi, la collectivité s'est engagée dans une gestion et un suivi attentif de sa masse salariale se traduisant par l'absence de création de postes, une limitation des dépenses d'heures supplémentaires et des réorganisations permettant des redéploiements de postes.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la stratégie de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) a été présentée en août 2020. Elle comporte un volet « postes » (évolution organisationnelle) et un volet « hommes » (évaluation du capital humain : rotation des effectifs, gestion des compétences et des potentiels de chacun).

Le volet organisationnel de la démarche consiste à définir pour chaque direction une organisation et des effectifs cibles à moyen terme avec un accompagnement interne de la direction des ressources humaines sous la forme d'une méthodologie : organisation de « comités GPEEC », matrice d'évaluation des postes, fiches d'aide à l'identification des talents. Elle propose également un support par des audits internes, voire par des audits externes par un prestataire pouvant effectuer l'audit organisationnel de la direction lorsqu'il y a un enjeu stratégique identifié. Ainsi, plusieurs directions (direction des risques sanitaires, direction de la vie citoyenne, éducative et sportive, direction de la politique de la ville, direction de l'espace public, direction des moyens) ont finalisé leurs ajustements organisationnels qui ont été approuvés par le conseil municipal en 2021 et 2022.

Cette politique rigoureuse permet à la Ville d'absorber chaque année l'effet du glissement vieillesse technicité (GVT) évalué à 100 millions de francs CFP ainsi que l'effet des mesures prises par le gouvernement, notamment la réforme du statut des agents contractuels de droit public. Cette réforme a coûté à la collectivité 79 millions de francs CFP en année pleine, soit 53 millions de francs CFP pour 2022 (entrée en vigueur de la mesure en mai 2022). Il en est de même pour le nouveau dispositif de rupture conventionnelle, provisionné à hauteur de 10 millions de francs CFP et compensé par la baisse de certains postes de dépenses structurelles. Enfin, l'incidence du financement du relèvement des taux de la Caisse Locale de Retraite (CLR) voté en mai 2021, s'est élevée à 56 millions de francs CFP en 2022.

Il est à noter que la proposition pour 2023 de maintenir la masse salariale à un niveau équivalent à celui du budget primitif 2022 permet d'absorber plus de 200 millions de francs CFP de charges nouvelles (reclassement des agents relevant de la convention collective des services publics, glissement vieillesse technicité ...). Toutefois, celle-ci ne tient pas compte d'une éventuelle augmentation du point d'indice (surcoût annuel de 252 millions de francs CFP), d'une éventuelle pénalité sanctionnant l'emploi de contractuels en faveur de la Caisse locale de retraite (coût annuel estimé à 8 millions de francs CFP) et d'autres réformes non avancées pour l'instant (réforme des statuts de la filière sécurité par exemple). Si ces réformes devaient intervenir, leur financement nécessiterait une décision modificative du budget communal.

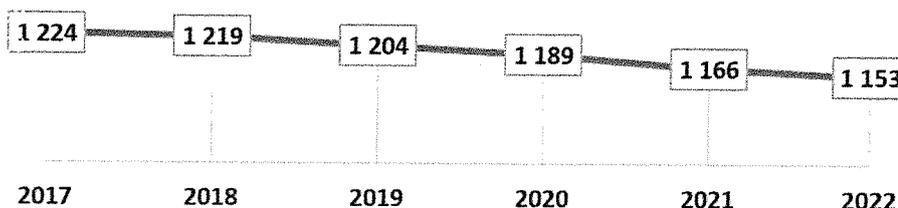
En prospective sur 2024 et 2025, les charges de personnel évoluent de 1,3 % correspondant au glissement vieillesse technicité. Malgré les efforts rigoureux de maîtrise de la masse salariale mais contrecarrés par les mesures statutaires règlementaires et la baisse des recettes communales, le taux des charges de personnel reste au-dessus du seuil des 36 % des recettes de fonctionnement recommandé par les organismes prêteurs.

Durée du temps de travail

Concernant la durée du temps de travail, les services municipaux fonctionnent sur une base de 39 heures hebdomadaires. L'organisation des services peut différer en fonction des besoins de chaque secteur.

Evolution des effectifs

A fin 2022, la Ville comptait 1 153 agents dont l'évolution est illustrée comme suit :



Les effectifs par pôle et par statut de 2018 à 2022

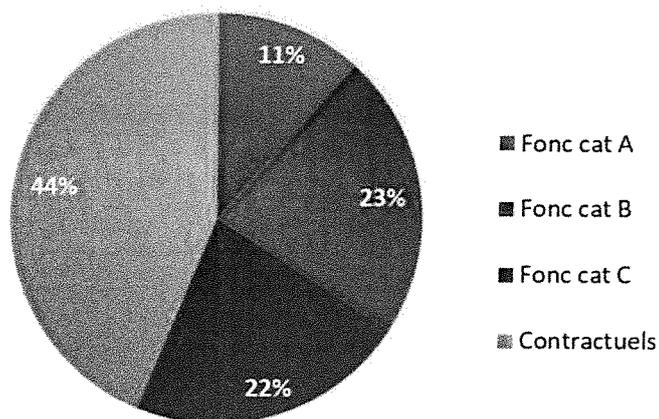
		2018							2019						
		SG	CAB/COM	PS	PA	PVL	PR	TOTAL	SG	CAB/COM	PS	PA	PVL	PR	TOTAL
Fonctionnaires	A	21	2	10	47	17	25	122	15	2	9	45	17	30	118
	B	14	1	83	75	57	11	241	11	1	80	74	53	14	233
	C	8	3	159	29	60	27	286	8	4	163	28	74	34	311
Contractuels		13	13	24	59	232	32	373	9	11	21	63	235	26	365
Convention		1	0	6	42	143	5	197	1	0	5	38	129	4	177
TOTAL		57	19	282	252	509	100	1 219	44	18	278	248	508	108	1 204

		2020							2021						
		SG	CAB/ COM	PS	PA	PVL	PR	TOTAL	SG	CAB/ COM	PS	PA	PVL	PR	TOTAL
Fonctionnaires	A	15	2	15	45	16	24	117	17	3	8	44	20	33	125
	B	17	1	95	76	58	18	265	16	1	87	75	66	20	265
	C	3	5	147	26	66	29	276	3	5	151	21	57	28	265
Contractuels		9	9	22	65	234	33	372	5	8	24	65	241	29	372
Convention		1	0	4	37	113	4	159	1		3	34	97	4	139
TOTAL		45	17	283	249	487	108	1 189	42	17	273	239	481	114	1 166

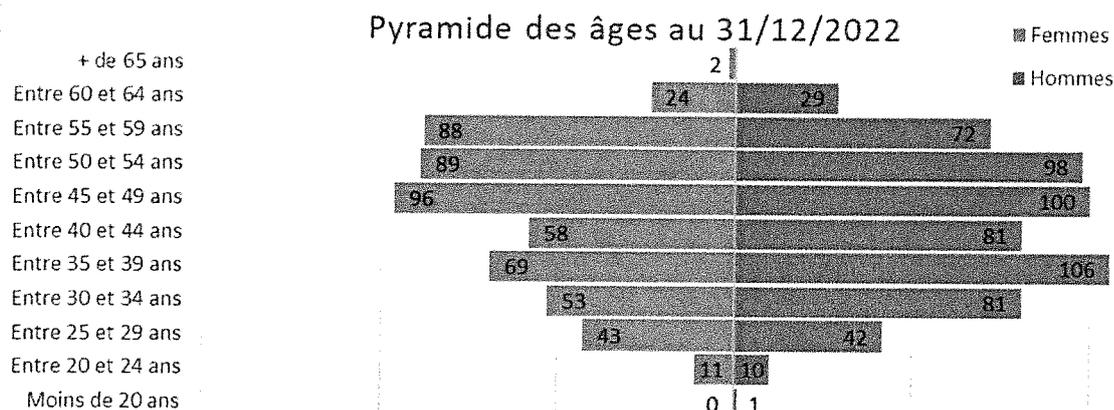
		2022						
		SG	CAB/ COM	PS	PA	PVL	PR	TOTAL
Fonctionnaires	A	18	5	10	42	23	35	133
	B	13	2	88	69	66	22	260
	C	3	4	154	18	51	25	255
Contractuels		8	6	25	100	336	30	505
Convention		0	0	0	0	0	0	0
TOTAL		42	17	277	229	476	112	1 153

SG Secrétariat Général
 CAB Cabinet
 COM Communication
 PS Pôle Sécurité
 PA Pôle Aménagement
 PVL Pôle Vie Locale
 PR Pôle Ressources

Répartition des effectifs 2022 par statut



La part des agents de la fonction publique, soit 56 % de l'effectif total, est constante depuis 2021. D'un autre côté, en 2022, la part des contractuels est en hausse de 12 %, tous les agents relevant de la convention collective étant passés agents contractuels de droit public depuis le 1^{er} mai 2022.



52 % des agents de la Ville ont 45 ans ou plus. Enfin, la proportion hommes-femmes s'établit à 533 femmes et 620 hommes soit 46 % de femmes et 54 % d'hommes. Elle était de 541 femmes et 625 hommes en 2021.

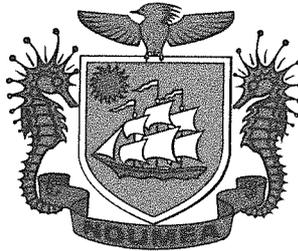
Rémunérations et avantages

La rémunération mensuelle nette minimale (pour un temps complet) est de 154 339 francs CFP. La rémunération médiane de 291 308 francs CFP et la rémunération moyenne de 330 772 francs CFP.

Le régime indemnitaire de la Ville est fixé par la délibération n° 2019/634 du 17 juillet 2019 relative à la modification de la délibération n° 2018/489 du 12 juin 2018 relative à la consolidation et à la révision du régime indemnitaire des agents de la Ville de Nouméa.

Concernant les avantages en nature et conformément à l'article L.123-1-1 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, une délibération annuelle du conseil municipal attribue nominativement des véhicules de fonction à certains agents : secrétaire général, secrétaire général adjoint, directeur, directeur adjoint, directeur de cabinet, chef de cabinet et responsable de la communication. Vingt véhicules sont actuellement attribués. Cet avantage fait l'objet d'une déclaration fiscale en fonction de la cylindrée du véhicule.

Enfin, les agents municipaux bénéficient de titres repas dont 50 %, soit 7 500 francs CFP/mois, sont financés par la Ville.



VILLE DE NOUMEA

D. 2023/109

P

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 2 février à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Marc LE LEIZOUR
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Kimberley BARONI
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Michel DESMEUZES
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Christine BELLET
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	M.	Warren NAXUE	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Françoise SUVE	M.	Claude CHARLOT
DATE DE CONVOCAATION	M.	Marc ZEISEL	Mme	Muriel GERMAIN
27.01.2023	Mme	Pascale SERVENT	Mme	Christiane SARIDJAN
	M.	Michel FONGUE	M.	Daniel HINSCHBERGER
	Mme	Janine BAJON	Mme	Magali MANUOHALALO
	Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
DATE D'AFFICHAGE	M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Joseph BOANEMOA
27.01.2023	M.	Philippe BLAISE	Mme	Laurie HUMUNI
	Mme	Naïa WATEOU	Mme	Veylma FALAE
	Mme	Stéphanie PAIMAN	M.	Emmanuel BERART
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Eric MELTESALE
	M.	Bruno CAPY	Mme	Davina FAUA
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Bernard LAVANDIER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
			Mme	Cindy PRALONG	M.	Makaokio FIHIPALAI
			M.	Luc BRUN	M.	Patrick SAKOUMORI
Nombre de présents	:	42	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Christine LE SAINT
Nombre de votants (8 procurations)	:	50	M.	Christophe DELESSERT	Mme	Jeanne POELLABAUER
			Mme	Charlotte THAI AWE		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023/ 109
relative au débat sur les orientations budgétaires 2023

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le - 2 FEV. 2023
Calédonie,
VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-
Calédonie,
VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,
L. 212-1,
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie, notamment son article
VU la note explicative de synthèse n° 2023/02 du 27 janvier 2023,
VU le rapport sur les orientations budgétaires,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le conseil municipal prend acte du fait que les orientations budgétaires pour l'exercice 2023 ont bien été exposées et qu'elles ont fait l'objet d'un débat en séance publique du conseil municipal, sur la base du rapport ci-joint.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 2 FEV. 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 3 FEV. 2023

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI



Le Maire,



Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
MISE EN LIGNE	- 1

Mis en ligne le :

03 FEV. 2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Date de transmission de l'acte : 03/02/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 03/02/2023

Numéro de l'acte : 2023-109 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20230202-2023-109-DE

Date de décision : 02/02/2023

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.5. Débat d'orientations budgétaires (DOB)